

RentSafeTO

Apartment Building
Standards Program
(Programme de
normes applicables
aux immeubles
d'appartements)

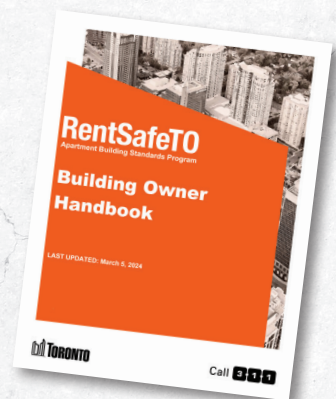
Veiller à ce que les
locataires de Toronto vivent
dans des immeubles sûrs et
bien entretenus.

EXIGENCES À L'INTENTION DES PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITANTS D'IMMEUBLES

Dans le cadre du programme RentSafeTO, les propriétaires et les exploitants d'immeubles doivent :

- inscrire leurs immeubles auprès de la ville et renouveler l'inscription chaque année;
- assurer le suivi des demandes de service des locataires et y répondre;
- inspecter régulièrement les aires communes afin d'en vérifier la propreté et la présence de parasites;
- mettre en place des plans d'entretien, de gestion des déchets, de nettoyage ainsi que des mesures en cas d'interruption des services essentiels, notamment l'eau, le chauffage et l'électricité;
- aviser les locataires de toute interruption de services;
- se soumettre à des évaluations périodiques de l'immeuble;
- se conformer à tous les règlements municipaux applicables.

La ville peut prendre des mesures coercitives si les propriétaires et les exploitants ne respectent pas les règlements municipaux.



QUOI FAIRE EN CAS DE PROBLÈME DANS VOTRE LOGEMENT

Si vous rencontrez un problème dans votre logement ou dans une aire commune de votre immeuble, communiquez d'abord avec le propriétaire ou l'exploitant de l'immeuble et soumettez une demande de service. Conservez une copie de la demande de service pour vos dossiers.

Si aucune mesure n'est prise dans un délai raisonnable ou si le problème persiste, **communiquez avec le 311 afin de soumettre une demande de service.**

Assurez-vous de conserver votre numéro de référence. En fonction des préoccupations liées à la santé et à la sécurité, le 311 accordera la priorité aux demandes urgentes et un agent d'application des règlements mènera une enquête.

Vous pouvez vérifier l'état de votre demande sur toronto.ca/311 au moyen du numéro de référence que le 311 vous a donné.

DÉLAIS DE RÉPONSE EXIGÉS DES PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITANTS

Les propriétaires et exploitants d'immeubles doivent répondre aux demandes urgentes dans un délai de 24 heures et à toutes les autres demandes dans les sept jours. Les demandes sont urgentes lorsqu'elles concernent l'interruption de services essentiels.

Demandes urgentes

Délai de réponse : Dans un délai de 24 heures



Absence d'eau



Absence de chauffage



Absence d'électricité



Absence de gaz



Atteinte à la sécurité de l'immeuble



Déneigement et déglacage

Autres demandes

Délai de réponse : Dans un délai de sept jours



Parasites (coquerelles, rongeurs)



Chauffage insuffisant



Fuites



Dommages matériels, tels que des fenêtres brisées ou fissurées, des armoires endommagées ou de la peinture qui s'écaille.



Propreté des aires communes, notamment des surfaces sales ou tachées, ou des graffitis.



Entretien de la propriété, par exemple présence de déchets ou tonte de la pelouse



Gestion des déchets

SOUTIENS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES LOCATAIRES

Pour les questions qui ne relèvent pas du programme **RentSafeTO**, veuillez communiquer avec l'organisme approprié ci-dessous.

Moisissures et punaises de lit

Santé publique de Toronto,
311

Code de prévention des incendies

Services d'incendie de Toronto
En cas d'urgence, composez le 911.
Pour les situations non urgentes,
communiquez avec le 311.

Code du bâtiment et permis

Bâtiments de Toronto
311

Affaires criminelles

Service de police de Toronto
En cas d'urgence, composez le 911.
Pour les situations non urgentes,
composez le 416 808-2222

Exploitation et certification des ascenseurs

Autorité des normes techniques
et de la sécurité
1 877 682-8772
tssa.org

Questions liées à l'électricité

Office de la sécurité des
installations électriques
1 877 372-7233
esasafe.com

Problèmes de bail ou augmentations de loyer supérieures aux lignes directrices

Commission de la location immobilière
416 645-8080
tribunauxontario.ca/ltb

Droits des locataires et questions sur la Loi sur la location à l'usage d'habitation

Centre ontarien de défense
des droits des locataires
acto.ca/contact

ou

Aide juridique Ontario

1 800 668-8258
aide.juridique.on.ca

NOTE DES IMMEUBLES

La ville évalue tous les immeubles d'habitation inscrits à **RentSafeTO**. Au cours de ce processus, le personnel inspecte et évalue l'état des aires communes, des systèmes mécaniques et de sécurité, du stationnement et des terrains extérieurs. Entre les évaluations, les infractions confirmées fondées sur des demandes de service reçues par l'entremise du 311 font diminuer cette note jusqu'à ce que la conformité soit rétablie.



Scannez le code QR pour consulter la note des immeubles et obtenir des renseignements sur les infractions.

